

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2018

1/ Subventions aux associations : le Conseil valide le renouvellement des subventions aux diverses associations communales pour le même montant qu'en 2017.

2/ création d'un poste pour un temps de travail hebdomadaire de 19h10 : Suite à la demande de retraite progressive d'un agent, le conseil municipal valide la création d'un poste de travail correspondant au nouveau temps de travail hebdomadaire de l'agent qui passe de 25h45min à 19h10 min hebdomadaires à partir du 1^{er} janvier 2019.

3/ Centre Socio Culturel : Suite à la nouvelle organisation du travail, un agent est recruté pour accroissement temporaire d'activités en septembre et octobre pour seconder la directrice dans les différentes tâches. Par ailleurs et afin de faciliter les travaux ménagers, il sera fait l'acquisition d'une deuxième autolaveuse (une par étage) et de tables plus légères, facilitant les manipulations. Ces acquisitions ouvrent droit à subvention, le coût pour la commune sera ainsi limité à environ 20 % de la dépense totale.

4/ PLU, débat complémentaire sur le PADD

Le PLU doit respecter un rapport de compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Velay et avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Depuis le dernier débat communal sur le PADD en décembre 2017, le projet de SCOT du Pays du Velay a été modifié, notamment concernant l'objectif majeur d'évolution de la population, objectif qui conditionne la production de logements. Le futur PLH est en cours de finalisation, en cohérence avec la version définitive du SCOT. Il convient donc de se mettre en compatibilité avec ces évolutions et les objectifs définis par ces documents-cadres.

Les évolutions du projet de PADD sont donc présentées en séance, ces évolutions étant aussi l'occasion d'intégrer les données actualisées de l'INSEE (population municipale de 1654 habitants en 2015, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018).

L'ambition démographique désormais affichée dans le PADD est un peu plus modérée, avec une population estimée à environ 2008 habitants en 2030. Il en résulte un besoin total de logements de l'ordre de 12 logements par an, soit environ 144 logements sur 12 ans (au lieu des 15 logements par an visé au premier débat).

Le Conseil valide ce débat complémentaire et les objectifs définis.

5/ Cérémonie du 11 novembre

Afin de marquer le centenaire de cet anniversaire, la cérémonie commémorative se déroulera le dimanche 11 novembre, avec participation des enfants.

Le jeudi 8 novembre en fin de journée sera projeté un film documentaire en présence de son réalisateur.

Une exposition sur le sujet est également prévue à la médiathèque, avec le travail réalisé par l'école sur la guerre de 14-18

6/ journées de l'environnement : vendredi 28 et samedi 29 septembre 2018

Vendredi : débat sur les abeilles à 20 h avec trois intervenants

Samedi matin : nettoyage des abords du centre et des rues de village et troc de graines

7/ Le repas des aînés est prévu le 25 novembre, au Moulin de Barette

8/ Le conseil est informé des travaux sur la RN 88 du 24 septembre jusqu'au 9 novembre avec les bretelles d'accès à la commune fermées par alternance.